## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la**

# Crescent Ice Company

1. Les lots de terre et machines, etc., constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladite Compagnie, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes ouverts, etc

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation

DANS L'AFFAIRE DE LA

**American Trust Company et Al.**

VS

**The Crescent Ice Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,352—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et en vertu d'un ordre de vente daté de 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company, par ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation, désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Del Lale, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq pouces [32' 0" 5"] de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces [31' 3"] dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137' 5" 6"] de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130' 4" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15; ledit lot No 15 ayant cent trente pieds quatre pouces et une ligne (130' 4" 1") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes (123' 2" 3") de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes (116' 0" 6") de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17; ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes (138' 8" 2") en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes [131' 6" 4"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes [131' 6" 4"] de profondeur sur le lot le divisant de lot No 17, et cent vingt quatre pieds, quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne [117' 3" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes (32' 6") de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et-un pieds trois pouces [31' 3"] en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne [117' 3" 1" en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19 et cent dix pieds un pouce quatre lignes [110' 1" 4" en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensem le avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et divers, situés dans ou de quelque façon en rapport avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou ait été en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et aux mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0[0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus

McCloskey & Benedict, avocats.

3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District.**

Portant le No municipal 325 rue Scott, entre les rues Palmyre et Hénka.

Edward P. Cousin vs Charlie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 99,504 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 753 borné par les rues Scott, Palmyre, Pierce et Banks, mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent pieds, d'après un plan de C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté du 1er février 1896, annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, daté du 18 avril 1896, lequel lot est décrit dans un acte pardevant Fred Deibel, daté du 10 juin 1899, comme lot No neuf, lot No 753, mesurant comme il est dit précédemment, les améliorations étant connues comme No 325 rue Sud Scott.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.

15 mars—15 22 29—avril 4 12 17 18

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.**

James P. Butler Jr, agent vs Atlas Feed Products Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1382, borné par l'avenue St Roch, les rues Law, Music et Magistrat, désigné comme lots Nos quatre et vingt-un et mesurant comme suit:

Lot No quatre mesure trente-et un pieds onze pouces de face à l'avenue St Roch sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Le lot No vingt et un mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Music sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes égales et parallèles et formant l'enseignore des rues Music et Magistrat.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, borné par les rues St Antoine, Law, Bourbon et Magistrat, désignés comme lots deux, trois et quatre et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

1er mars—1 8 15 22 29—avril 4

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de Valeur du Troisième District.**

Francis D. Charbonnet, Jr., vs Progressive Realty Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 99,578 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, borné par l'avenue St-Roch, les rues Miro, Musique et Galvez, désignés comme lots six et dix et mesure comme suit, à savoir:

Le lot No dix mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St-Roch sur cent cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure de la rue Miro et de l'avenue St-Roch.

Le lot No six mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St Roch sur cent trente cinq pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, et lesdits lots six et dix étant des subdivision des lots 1, 7, 8, 9 et 10.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Music et Magistrat, désignés comme lots Nos quatre et vingt-un et mesurant comme suit:

Lot No quatre mesure trente-et un pieds onze pouces de face à l'avenue St Roch sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Le lot No vingt et un mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Music sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces et quatre lignes égales et parallèles et formant l'enseignore des rues Music et Magistrat.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, borné par les rues St Antoine, Law, Bourbon et Magistrat, désignés comme lots deux, trois et quatre et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

1er mars—1 8 15 22 29—avril 4

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de Valeur du Deuxième District.**

The Barber Asphalt Paving Company vs Peter Congot et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,016—En vertu d'un writ de fieri facias contre Peter Congot et Mme Malvina St Raymond et "in rem" à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cette portion de terre, situé dans l'îlet No 519 dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dumaine et Moss et l'avenue du City Park, mesurant cinq cent soixante et un pieds et quatre vingt quinze centièmes de pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur sur la ligne du City Park de deux pouces et une ligne et sur une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Dumaine de onze pieds, quatre pouces et sept lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. J. Thilborger, avocat pour la demanderesse.

16 mars—16 22 29—avril 4 12 17 18

---

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de Valeur du Premier District.**

Sur la rue St Patrick, entre les rues Baudin et D'Hémécourt (îlet: rue Olympia)

Suburban Building and Loan Association vs Ambrose Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 98,729—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 823, borné par les rues St Patrick, Baudin, Olympia et D'Hémécourt, désigné comme lot No vingt quatre et mesurant vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue St Patrick sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse

23 mars—23 29—avril 4 12 19 24 25

---

ANNONCE

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Septième District.**

Formant le coin des rues Cohn et Adams (carré des rues Burdette et Spruce), les améliorations se composant de 2 maisons doubles, portant les Nos municipaux 7701-7703 et 7705-7707 de la rue Cohn.

German-American Homestead vs Mme Louise Dorse, veuve de Samuel Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 99,941 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Bar anne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir

Une certaine portion de terre, ainsi que toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient située dans le Septième district de cette ville dans l'îlet No 252, borné par les rues Cohn, Adams, Burdette et Spruce. Lequel e dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Cohn, sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Adams de quatre-vingt dix pieds. Etant composée de la portion de façade des terrains désignés par les Nos neuf et dix sur un plan de C Mile Williams, daté du 19 décembre 1904 et annexé à un acte passé pardevant E. Rouen, notaire, le 25 novembre 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Roger Meunier, avocat de la demanderesse.

22 mars—22 29 avril 4 12 19 25

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE.**

**Vente de propriété améliorée de valeur du Quatrième District.**

PORTANT LE No MUNICIPAL 2121 RUE DRYADES,

Entre les rues Jackson et Joséphine,

Mary Zank vs Dr Hugh Kelly

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Div. A—No 91,655—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 30 octobre 1911 et signée le 6 novembre 1911, ordonnant la vente de la propriété ci-dessous décrite, afin d'effectuer le règlement des affaires de la communauté et un partage de la propriété entre la demanderesse et le défendeur dans l'affaire ci-dessus, qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, afin d'effectuer ledit partage, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Dryades, Joséphine, Jackson, Laurent, actuellement Sud Rempart, désigné comme No 21 sur un plan de L. Surgi, voyer daté de juin 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Dryades sur cent seize pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, suivant un croquis de L. W. Brown, voyer, annexé à un acte devant C. E. Sel, ancien notaire en cette ville, daté du 6 mars 1866.

Termes et Conditions:

Une moitié en plus au comptant, à l'option de l'acquéreur, la solde s'il y en a, garanti par hypothèque et liens de vendeur, en billets à ordre payable un an après date, portant 7 0[0 d'intérêt par an, depuis la date de la vente jusqu'au paiement, avec les clauses de sécurités usuelles. L'acheteur devra payer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

James J. McLoughlin, avocat pour la demanderesse.

Thomas F. Gill et John Baseich Jr, avocats pour le défendeur.

22 mars —22 29—avril 4 12 19 25

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District,**

Portant les Nos municipaux 2809 et 2811 rue Gravier, entre les rues White et Dupré.

Dixie Homestead Association vs Mme (Veuve) Emma L. Edmonson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,835—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet No 613, borné par les rues Gravier, Dupré, White et l'avenue Tulane, sur un plan ou croquis annexé à un inventaire pris par A. G. Lapice, notaire, le 7 janvier 1895, de la succession de François Lacroix, d'après lequel croquis ledit lot No trois mesure vingt-huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Gee Montgomery, avocat pour la demanderesse.

22 mars—22 29—avril 4 12 19 24 25

---

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

---

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.**

Formant le coin des rues State et Chestnut [îlet: rue Camp et ligne supérieure d'Hurstville.]

William E. Roberson vs Mme Vve Mary E. Goldsmith et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 97,435 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée maintenant N. Peters, Decatur autrefois Victoire et avenue Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 35 du livre de plan No 6, lequel lot mesurant, en mesure américaine, comme suit: Quinze pieds dix pouces et six lignes de face à l'avenue Lafayette, vingt-neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt-sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt-six pieds quatre pouces et cinq lignes, sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de face à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 86 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée, maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, ledit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant rue Decatur et de seize pieds deux pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette et dix huit pieds quatre pouces dans le fond.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée, maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, ledit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant rue Decatur et de seize pieds deux pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette et dix huit pieds quatre pouces dans le fond.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par le No 1 sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 22 février 1871, et mesurant d'après ledit devis vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Levée, maintenant N. Peters, sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds six pouces entre lignes parallèles et façade à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, formant l'encoignure desdites deux rues.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur un devis de d'Hémécourt, ci-dessus mentionné et mesurant d'après cela vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, soixante-douze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant des lots No 1, 2 et 3 sur ledit devis, soixante douze pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière le séparant du lot No 5 sur ledit devis, et quinze pieds huit pouces en largeur sur la ligne du fond, ledit lot est la portion du lot désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 29 mars 1866 (étant la même propriété acquise par achat de la Crescent City Building and Homestead Association, d'après un acte passé le 25me jour de juin 1905, pardevant E. M. Stafford, notaire, et enregistré en le Bureau des transferts livre 199, fol. 644.)

6° Deux certains lots de terre avec les tisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 16, borné par les rues Levée, maintenant N. Peters, Victoire, maintenant Decatur, Port et Enghien, maintenant avenue Lafayette, sur un plan de A. Castaing, daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, lesquels lots mesurant chacun trente quatre pieds un pouce plus ou moins de façade à la rue Levée, maintenant N. Peters, trente trois pieds un pouce dans le fond, avec une profondeur de cent quatre pieds.

7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 8 sur le plan de A. Castaing, sus-mentionné et mesure suivant ledit plan, trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Decatur sur cent quarante quatre pieds de profondeur et trente trois pieds onze pouces de large dans le fond.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 16, lequel est borné par l'avenue Lafayette, autrefois Enghein, les rues Port, N. Peters, autrefois Levée, et Decatur, autrefois Victoire, désigné par le No 10 sur un plan de A. d'Hémécourt, daté du 27 janvier 1860, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35 de son livre de plans No 6, ledit lot mesurant suivant ledit plan seize pieds un pouce et six lignes de face à l'avenue Lafayette sur une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Decatur, le divisant du lot No 11, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette: une seconde profondeur de vingt-sept pieds trois pouces et sept lignes sur une ligne courant diagonalement vers la rue Decatur, et une troisième profondeur de quinze pieds neuf pouces sur une ligne parallèle à la rue Decatur sur une ligne de côté vers la rue N. Peters, le divisant du lot No 9; une première profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Lafayette, une seconde profondeur de vingt six pieds cinq pouces et trois lignes sur une ligne courant diagonalement vers la rue Decatur et une troisième profondeur de quinze pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue Peters sur une largeur dans le fond de dix sept pieds huit pouces ensemble avec l'usage d'une allée commune au dit lot No 10 et le lot contigu No 11 mesurant trois pieds six pouces de face à l'avenue Lafayette sur vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes de profondeur.

9° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus et tous les droits, voies, privilèges ci-dessus dépendant ou de quelque façon appartenant,

---

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriétés de valeur du Troisième District,**

James P. Butler Jr, Agent, vs New Orleans Tank Storage and Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 97,435 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée maintenant N. Peters, Decatur autrefois Victoire et avenue Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 35 du livre de plan No 6, lequel lot mesurant, en mesure américaine, comme suit: Quinze pieds dix pouces et six lignes de face à l'avenue Lafayette, vingt-neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt-sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt-six pieds quatre pouces et cinq lignes, sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de face à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 86 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée, maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, ledit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant rue Decatur et de seize pieds deux pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette et dix huit pieds quatre pouces dans le fond.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée, maintenant N. Peters